

<b>Procédure administrative :</b>	<i>Utilisation responsable des médias sociaux par les élèves du Conseil scolaire catholique Providence</i>	<b>Numéro :</b>	<i>PA – 4.013.4</i>
<b>Catégorie :</b>	<i>Finances et affaires</i>	<b>Pages :</b>	<i>7</i>
<b>Approuvée :</b>	<i>le 11 janvier 2016</i>	<b>Modifiée :</b>	

---

## 1. Contexte

La présente procédure administrative est destinée aux élèves du Conseil scolaire catholique Providence. L'utilisation des médias sociaux à l'aide du réseau du Conseil doit se faire dans le respect de cette procédure administrative, de toute autre politique ou procédure administrative du Conseil, du Code de conduite de l'Ontario révisé, du Code de conduite de l'école ainsi que des lois et des règlements qui s'y rattachent.

La présente procédure administrative s'applique tant pendant les heures de classe qu'en dehors de ces heures si, dans ce dernier cas, les gestes posés ont un impact sur la vie scolaire ou le climat d'apprentissage. La présente procédure administrative vient compléter la procédure administrative *PA – 4.013.1 - Utilisation responsable des technologies de l'information et des communications*, laquelle constitue le principal document de référence du Conseil en matière d'utilisation responsable des technologies de l'information et des communications.

Le Conseil peut, à sa discrétion, revoir tout matériel, compte ou fichier de l'élève, et surveiller l'espace fichier sur le serveur dans l'éventualité où il existe des motifs raisonnables de croire que l'élève fait une utilisation des réseaux sociaux qui contrevient à la présente procédure administrative ainsi qu'aux lois et règlements et autres procédures administratives qui s'y rapportent.

## 2. Raison d'être

Le Conseil scolaire catholique Providence vise à offrir un environnement d'apprentissage sécuritaire et respectueux envers toutes et tous. Le Conseil reconnaît que les technologies actuelles et émergentes, notamment les sites de médias sociaux, présentent à la fois des opportunités et des défis pour les élèves. La présente procédure administrative guide les élèves dans une utilisation respectueuse de ces moyens de communication et de collaboration.

Aux fins des présentes, les médias sociaux s'entendent de tout forum d'échange électronique, par exemple (mais non limitativement) : YouTube, Facebook, MySpace, Blogger, Twitter, Yammer, LinkedIn, Flickr, Tumblr, Instagram, Pinterest, Picasa, My Space et bien d'autres.

### 3. Modalités

La présente procédure administrative exige une utilisation responsable des médias sociaux, quel que soit le mode d'accès à ces sites (ordinateur, appareil numérique personnel, etc.). Les élèves doivent être conscients du fait que tout ce qui est publié en ligne laisse une trace permanente visible et a le potentiel de devenir public, sans leur consentement. Les élèves doivent donc agir en bons citoyens de l'ère numérique et faire preuve de jugement dans les relations et les contacts établis en ligne.

Avant d'utiliser les médias sociaux, les élèves doivent remplir le document « Entente régissant l'utilisation responsable de la technologie et des appareils numériques personnels par les élèves de l'élémentaire **ou** secondaire au Conseil scolaire catholique Providence » disponible à l'école afin d'obtenir la permission écrite du directeur d'école (en annexe).

Avant de publier une information sur un média social, les élèves sont encouragés à réfléchir à l'impact que ce partage d'information pourrait susciter à court et à long terme.

Dans le cadre de sa participation à un média social, l'élève a la responsabilité de respecter les règles de néthique et de nétiquette, ainsi que le Code de conduite de l'école, notamment de :

- a) Respecter le droit au respect de la vie privée et de la réputation d'autrui.
- b) Protéger sa vie privée et la vie privée des membres de la communauté scolaire du Conseil sur les réseaux sociaux.
- c) Respecter les conditions d'utilisation spécifique à chaque site utilisé.
- d) Dresser un profil positif de soi-même et d'autrui. S'abstenir de publier du contenu qui pourrait ternir son image ou celle d'autrui.
- e) Utiliser un vocabulaire courtois et approprié ainsi qu'un ton respectueux dans toutes ses communications.
- f) S'abstenir de partager ses codes d'accès et ses mots de passe.
- g) Obtenir au préalable, avant la publication en ligne de photos ou de vidéos, l'autorisation écrite des membres de la communauté scolaire qui y figurent.
- h) Définir son espace de confidentialité. Prendre connaissance et appliquer des mesures de protection de la vie privée adéquates, telles que proposées sur tous les sites de réseaux sociaux, par exemple Facebook, MySpace, Twitter, Flickr.
- i) S'abstenir de fournir une fausse identité dans ses rapports avec les autres usagers en ligne.
- j) S'abstenir d'utiliser les médias sociaux pour porter atteinte à la réputation de quelqu'un, harceler, menacer ou faire de la discrimination.
- k) Rapporter au directeur d'école toute situation dans laquelle un élève fait l'objet de harcèlement, de diffamation, d'intimidation ou de discrimination.

#### **4. Conséquences de la violation des présentes**

Toute violation de la présente procédure administrative ainsi que des politiques du Conseil scolaire catholique Providence qui s'y rattachent peut mener à l'imposition de restrictions quant à l'accès aux médias sociaux en milieu scolaire, à des sanctions prévues dans le Code de conduite de l'Ontario révisé et le Code de conduite de l'école (p. ex., une suspension ou un renvoi), ou à toute autre mesure administrative, disciplinaire ou légale jugée appropriée.

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***

*Renvoi : P – 4.013 – Utilisation des ressources des technologies de l'information et des communications*

Entente régissant l'utilisation responsable de la technologie et des appareils numériques personnels par les **élèves de l'élémentaire** au Conseil scolaire catholique Providence à **(Nom de l'école)**

Le Conseil scolaire catholique Providence reconnaît que la technologie peut être un outil puissant pour favoriser l'apprentissage, et que l'appareil numérique personnel (« ANP ») offre un accès sans précédent à l'information et à la communication.

Dans le but de maintenir un climat scolaire positif, sécuritaire, inclusif et tolérant pour tous, le Conseil désire que ses élèves et son personnel adoptent des comportements de bons citoyens à l'ère numérique. Le Conseil reconnaît toutefois qu'il lui est impossible de contrôler totalement la conduite des usagers.

Le Conseil croit que tous les élèves ont la responsabilité d'agir en bons citoyens de l'ère numérique en respectant les règles d'utilisation des ressources technologiques de l'école et du Conseil (p. ex. logiciel, matériel, réseau) ainsi que le Code de vie de l'école.

Tous les élèves et leurs parents / tuteurs doivent signer la présente entente portant sur l'utilisation responsable de la technologie et des ANP, ainsi que sur l'accès au réseau sans fil, avant de pouvoir accéder au réseau, aux ordinateurs de l'école et se servir de leur ANP à l'école, qu'il s'agisse d'un ordinateur portable, d'une tablette, d'un téléphone cellulaire ou d'un autre appareil sans fil permettant d'accéder à Internet.

L'entente entre en vigueur à la date de sa signature et reste en vigueur tout le temps que l'élève fréquente la présente école.

---

L'utilisation d'un appareil numérique personnel (ANP) et l'accès au réseau du Conseil scolaire catholique Providence et de **(Nom de l'école)** sont un privilège. Je m'engage à exercer ce privilège dans le respect des politiques et des règlements applicables, notamment la *PA – 4.013.1 – Utilisation responsable des technologies de l'information et des communications*, la *PA – 4.013.2 – Utilisation responsable des appareils numériques personnels et l'accès au réseau sans fil* et la *PA – 4.013.4 – Utilisation responsable des médias sociaux par les élèves du Conseil scolaire catholique Providence*.

En signant cette entente, je m'engage à agir en bon(ne) citoyen(ne) de l'ère numérique. Entre autres :

Je fais preuve de politesse et de courtoisie dans mes communications électroniques.

1. Je protège mes informations personnelles et j'évite de partager des informations personnelles d'autrui.
2. Je ne prends pas de photos, de vidéos ou d'enregistrements d'une personne sans sa permission. Je ne distribue pas et n'affiche pas de photos, de vidéos ou d'enregistrements d'une personne sans sa permission.

3. J'utilise avec soin les ressources technologiques mises à ma disposition.
4. Je rapporte au personnel enseignant toute utilisation irresponsable de la technologie et toute communication électronique qui me rend inconfortable.
5. Je ne partage pas mon code d'accès et je n'utilise pas celui des autres.
6. Je respecte le Code de conduite de l'école en tout temps lorsque j'utilise un appareil numérique personnel ou lorsque j'utilise le réseau et les ressources informatiques de l'école.
7. J'utilise mon ANP selon les directives des enseignants.
8. Je comprends que l'école n'est pas responsable de la perte, du vol ou de l'endommagement de mon ANP.
9. Je comprends que mon activité en ligne pourrait être accessible au Conseil et qu'elle n'est pas nécessairement confidentielle.
10. J'accepte d'utiliser uniquement le réseau désigné de l'école / du Conseil.

**Je m'engage à respecter les règles qui précèdent en tout temps.**

**Je reconnais que si je ne me comporte pas en bon(ne) citoyen(ne) de l'ère numérique, je pourrais perdre mes privilèges d'utilisation de la technologie et de mon ANP, ainsi que l'accès au réseau. Je comprends aussi que je m'expose à des mesures disciplinaires.**

**Veillez signer.**

Nom de l'élève	En la présence de	Nom du parent / tuteur
Signature de l'élève		Signature du parent / tuteur
		J'ai lu, compris et discuté de cette entente avec mon enfant
Date		Date

**Note : Cette entente signée doit être conservée dans les bureaux administratifs de l'école.**

Entente régissant l'utilisation responsable de la technologie et des appareils numériques personnels par les **élèves du secondaire** au Conseil scolaire catholique Providence à (Nom de l'école)

Le Conseil scolaire catholique Providence reconnaît que la technologie peut être un outil puissant pour favoriser l'apprentissage, et que l'appareil numérique personnel (« ANP ») offre un accès sans précédent à l'information et à la communication.

Dans le but de maintenir un climat scolaire positif, sécuritaire, inclusif et tolérant pour tous, le Conseil désire que ses élèves et son personnel adoptent des comportements de bons citoyens à l'ère numérique. Le Conseil reconnaît toutefois qu'il lui est impossible de contrôler totalement la conduite des usagers qui utilisent des ANP à l'école ou son réseau.

Le Conseil croit que tous les élèves ont la responsabilité d'agir en bons citoyens de l'ère numérique en respectant les règles d'utilisation des ressources technologiques de l'école et du Conseil (p. ex. logiciel, matériel, réseau) ainsi que le Code de vie de l'école.

L'entente doit être lue et signée par l'élève et par un parent ou tuteur. L'élève de plus de 18 ans peut signer son formulaire. L'élève qui a plus de 16 ans et qui s'est soustrait à l'autorité parentale peut aussi signer son formulaire.

L'entente entre en vigueur à la date de sa signature et reste en vigueur tout le temps que l'élève fréquente la présente école.

---

L'utilisation d'un appareil numérique personnel (ANP) et l'accès au réseau du Conseil scolaire catholique Providence et de (Nom de l'école) sont un privilège. Je m'engage à exercer ce privilège dans le respect des politiques et des règlements applicables, notamment les procédures administratives PA – 4.013.1 – *Utilisation responsable des technologies de l'information et des communications*, PA – 4.013.2 – *Utilisation responsable des appareils numériques personnels et l'accès au réseau sans fil* et PA – 4.013.4 – *Utilisation responsable des médias sociaux par les élèves du Conseil scolaire catholique Providence*.

En signant cette entente, je m'engage à agir en bon(ne) citoyen(ne) de l'ère numérique. Entre autres :

1. J'accepte d'utiliser les ressources technologiques, mon ANP et le réseau de l'école / du Conseil à des fins pédagogiques et scolaires.
2. J'accepte d'utiliser uniquement le réseau désigné de l'école / du Conseil.
3. J'accepte de n'utiliser que mon code d'accès et mon mot de passe et de ne jamais les partager.
4. Je suis responsable de configurer mon ANP pour l'accès au réseau de l'école.
5. J'accepte de respecter les consignes de sécurité et d'installation de logiciels de mon école ou du Conseil, y compris pour la mise à jour de tout logiciel de sécurité.

6. J'accepte d'utiliser les ressources technologiques, mon ANP et réseau de manière conforme au Code de vie de l'école. J'accepte ainsi :
  - a) de ne jamais les utiliser dans le but de rechercher, de voir ou d'envoyer du matériel considéré comme étant offensif, menaçant, abusif, diffamatoire, intimidant, injuriant ou pornographique;
  - b) de ne pas utiliser les fonctions d'appareil photo, de vidéo ou de fichier audio pour photographier ou enregistrer une personne sans sa permission;
  - c) de ne pas diffuser d'information personnel au sujet d'autres personnes, sans avoir reçu au préalable leur consentement.
7. J'accepte d'aviser un membre du personnel enseignant ou le directeur si je constate un problème de sécurité ou un manquement aux règles d'utilisation des ressources technologiques ou du réseau du Conseil.
8. Je comprends que le Conseil et l'école ne sont pas responsables des dommages ou du vol de mon ANP.
9. Je respecte en tout temps les directives du personnel enseignant concernant mon ANP, les ressources technologiques et le réseau.
10. Je comprends que mon activité en ligne pourrait être accessible au Conseil s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu violation des dispositions de la présente entente, du Code de conduite de l'école ou encore des activités criminelles. Je comprends que mon activité en ligne pourrait être prise en compte dans le cadre d'enquêtes du Conseil (par exemple un enregistrement vidéo ou audio, des photos distribuées ou emmagasinées électroniquement, ou une communication électronique).
11. Je comprends que l'utilisation des ressources technologiques et de mon ANP, ainsi que l'accès au réseau est un privilège accordé à la discrétion du directeur et du personnel enseignant.

**Je m'engage à respecter les règles qui précèdent en tout temps.**

**Je comprends que si je ne respecte pas la présente entente, mes privilèges quant à l'utilisation des ressources technologiques, l'utilisation de mon ANP et l'accès au réseau peuvent être révoqués. Je comprends aussi que, selon l'infraction, on pourrait avoir recours à d'autres mesures disciplinaires.**

Nom de l'élève	En la présence de	Nom du parent / tuteur
Signature de l'élève		Signature du parent / tuteur
		J'ai lu, compris et discuté de cette entente avec mon enfant
Date		Date

**Cette entente signée doit être conservée dans les bureaux administratifs de l'école.**